



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4166

APR 19 1988

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Ishida Scales
44 Sanno-Cho Shogoin
Sakyo-Ku Kyoto
Japan/Japon

for the following devices:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

Electronic Weight Indicator /
Indicateur de poids électronique à
affichage numérique

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

MT-300-1P

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

pour les appareils suivants:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Ishida Scale Mfg.
Japan/Japon

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

5 000 increments are available for weight display by x1, x2, x5 with a programmable decimal / 5000 incréments sont possibles pour l'affichage du poids par multiplicateur de 1, 2 ou 5. La position du point décimal est programmable.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic digital micro-processor controlled weight indicator with under and over target weight capabilities, keyboard selection for "kg" or "lb", and an optional integral printer.

This device when interfaced to an approved and compatible weigh platform becomes a weighing system.

The following controls are incorporated in the polycarbonate membrane keyboard:

"ON/ZERO" button used to power the device ON and for resetting the device to Center of Zero.

"TARE" for setting the weight on the platter as a tare.

"SUB TOTAL" for printing or displaying a subtotal weight.

"kg/lb FEED" - this button has the following functions: when the display reads zero and it is depressed it will switch the device from the "lb" to "kg" mode or vice versa; it is also used for clearing the high or low target settings and tare values. "FEED" in a normal weighing mode if depressed the printer will advance and issue a tape label.

The zero and span adjustments are located within the housing and can be sealed using a lead and wire seal or tamper proof paper seal, however, the design is such that it does not meet the requirements of SGM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est un indicateur de poids électronique à affichage numérique commandé par microprocesseur qui est pourvu d'une fonction d'indication de poids cibles en moins ou en plus et qui comporte un clavier permettant de choisir l'unité d'affichage ("kg" ou "lb"). Une imprimante intégrée est offerte en option.

Lorsque le présent appareil est relié à une plate-forme de pesage approuvée et compatible, il constitue un ensemble de pesage.

Les commandes suivantes sont intégrées au clavier à membrane de polycarbonate:

la touche "ON/ZERO" qui permet de mettre l'appareil en circuit et à le repositionner au centre du zéro;

la touche "TARE" qui permet de fixer poids placé sur le plateau de balance comme étant une tare;

la touche "SUB TOTAL" qui assure l'impression ou l'affichage d'un poids constituant un total partiel; et

la touche "kg/lb FEED" qui, lorsqu'elle est enfoncée et que l'afficheur indique zéro, permet de passer du mode "lb" ou mode "kg" et vice versa. Cette touche permet également d'annuler les poids cibles maximaux ou minimaux et les valeurs de tare. Quant à la touche "FEED", elle assure, lorsqu'elle est enfoncée en mode de pesage normal, l'avancement de la bande de l'imprimante pour obtenir une étiquette.

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée sont installés dans le boîtier de l'appareil et peuvent être scellés à l'aide d'un plomb et d'un fil métallique ou d'un sceau en papier inviolable. L'appareil n'est toutefois pas conçu pour être scellé conformément aux exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

- 3 -

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

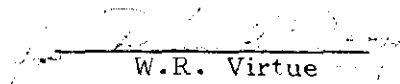
The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

Chief
Legal Metrology Laboratories


W.R. Virtue

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-J396
PROJECT/Projet: AP-ML-87-0184

APR 19 1988
AVR

